

Bruxelles, le 3 juin 2016
(OR. en)

9800/16

**Dossier interinstitutionnel:
2015/0268 (COD)**

**EF 155
ECOFIN 546
CODEC 813**

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion:	COM(2015) 583 final
Objet:	Proposition de RÈGLEMENT DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation - Orientation générale

I. INTRODUCTION

1. Le 30 novembre 2015, la Commission a présenté une proposition de règlement concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou lors de l'admission de valeurs mobilières à la négociation¹.
2. Le Comité économique et social européen a été invité à rendre un avis le 15 janvier 2016, ce qu'il a fait le 16 mars 2016. Le Comité des régions a été invité à rendre un avis le 27 janvier 2016, et il a informé le Conseil de sa décision de ne pas rendre d'avis le 11 avril 2016. La Banque centrale européenne a été invitée à rendre un avis le 8 mars 2016, ce qu'elle a fait le 17 mars 2016. La commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen n'a pas encore rendu son avis.

¹ Documents 14890/15 + ADD 1 + ADD 2 + ADD 3.

3. La Commission a présenté l'analyse d'impact lors de la réunion du groupe le 13 janvier 2016, ce qui a donné lieu à l'intervention de quelques délégations.

II. SITUATION ACTUELLE

4. La proposition a été examinée par le groupe "Services financiers" à l'occasion de neuf réunions au cours de la présidence néerlandaise. À la suite de la réunion du groupe "Services financiers" (attachés) du 24 mai 2016, et de la procédure de silence qui s'en est suivie dans le cadre du groupe et qui s'est achevée le 2 juin 2016, la dernière proposition de compromis en vue d'une orientation générale, dont le texte figure dans le document 9801/16, reçoit désormais le soutien de l'ensemble des délégations.

III. CONCLUSION

5. Dans ce contexte, il est recommandé au Comité des représentants permanents d'inviter le Conseil (ECOFIN, le 17 juin 2016), à:
 - approuver, en point "A", l'orientation générale dont le texte figure dans le doc. 9801/16, et
 - inviter la future présidence slovaque à entamer, le moment venu, des négociations avec le Parlement européen sur la base de cette orientation générale en vue de dégager un accord en première lecture.